



RÈGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI DES AIGLONS 3

11 et 12 JANVIER 2025

Article 1. Dispositions Générales :

1.1 - Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad ainsi que du règlement particulier ci-après. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le «Code de Conduite des Joueurs » et le « Code de Conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques » qui seront affichés sur le lieu du tournoi.

1.2 - Le Juge Arbitre de la compétition sera CERCUS Juliette . Le responsable GEO sera LOPEZ Clément.

1.3 – Ce tournoi est organisé par le Club Badminton de Nice. Il est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : en cours de validation.

1.4 - La compétition sera gérée sur Badnet.

1.5 - Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent Règlement Particulier. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

1.6 - La compétition aura lieu les **11 et 12 Janvier 2025 à l'UFR STAPS 261 Bd du Mercantour 06200 Nice**, sur 7 terrains.

Art 2 – Conditions d’inscription :

2.1 - Le tournoi est ouvert à tous les jeunes licenciés à la FFBaD de la région PACA ne faisant l’objet d’aucune suspension, de catégories Minibad, Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets. Seuls les Juniors minimum R6 peuvent participer.

2.2 - La participation est autorisée dans 3 tableaux par joueur.

2.3 - Les joueurs s’inscrivent au tournoi en choisissant la catégorie d’âge : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets ou Juniors. Les sur classements (simple et double) sont possibles sur validation des organisateurs. Les tableaux seront faits en top et pourront regrouper des joueurs de plusieurs catégories d’âges différentes.

2.4 - En application de la réglementation ministérielle sur l’accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d’au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d’inscription et présent pendant la durée de la compétition. Les représentant du joueur se doit d’être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d’identité. Le Juge-Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée à un autre adulte, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au Juge-Arbitre lors du pointage des présents.

Art 3 - Inscription au tournoi :

3.1 - Les inscriptions se feront sur le site **badnet** obligatoirement avant le **Dimanche 05 janvier 2024 à 23H59**.

3.2 - Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

3.3 - Le prix de l’inscription est de **21 euros pour 1 tableau, de 24 euros pour 2 tableaux et 26 euros pour 3 tableaux**.

3.4 - Le tirage au sort aura lieu le **Lundi 06 janvier 2024**.

3.5 - Les têtes de séries seront déterminées au Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) en date du Jeudi **02 Janvier 2025**.

3.6 - Les droits d’inscriptions, passé le délai de la date limite d’inscription, seront remboursés en cas de force majeure et sur présentation d’un certificat médical ou attestation de travail.

3.7 - Le nombre de joueurs est limité aux **150 premières inscriptions**.

3.8 - Toute participation implique l’adoption du présent règlement.

3.9 - Pour l’envoi et le règlement de l’inscription nous vous recommandons la méthode électronique par envoi du formulaire via e-mail à cbn.tournoi@gmail.com et **règlement par virement (libellé votre virement « Tournoi des aiglons_<votreclub> »)**.

Ci-après le RIB pour procéder au règlement :

Titulaire : CBN CLUB BADMINTON DE NICE
Référence bancaire : 30002 03256
0000070713U 74
IBAN : FR50 3000 2032 5600
0007 0713 U74 BIC – Adresse
SWIFT : CRLYFRPP

A défaut la méthode postale reste disponible, envoyez votre chèque à l'ordre « Club Badminton de Nice », accompagné de votre inscription à l'adresse suivante :

M Veron Mathias
96 avenue corniche fleurie
06200 Nice

Art 4 - Conception des tableaux :

4.1 - Le comité d'organisation dimensionne la compétition pour avoir un maximum de match possible pour tous, le CBN organisera le nombre de tableaux et le nombre d'inscrits avec cet objectif. Dans la mesure du possible le Club mettra en place des petites finales sur chaque top.

4.2 - Pour le tournoi, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée.

4.3 - Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, association de séries, poule unique, élimination directe etc...).

4.4 - L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

4.5 - Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

4.6 - Les tableaux seront réalisés sous forme de tops pouvant regrouper différentes catégories d'âge. Ils seront constitués pour favoriser l'intérêt sportif pour un maximum de joueurs.

Art 5 - Déroulement du tournoi :

5.1 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette....).

5.2 - Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais, ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge Arbitre.

5.3 - Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.

5.4 - Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseillers. Merci de respecter le nombre de conseillers par terrain.

5.5 - Une tenue correcte comprenant des chaussures adaptées au plateau de jeu devra être portée par les conseillers des joueurs.

5.6 - Derrière chaque terrain seront positionnées 1 ou 2 chaises pour les conseillers, ces chaises ne devront pas être déplacées.

5.7 - Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

5.8 - Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer, (test des volants, échauffements et changements de tenues).

Art 6 - Dopage et suivi de traitements :

6.1 - L'utilisation de substances et de tout moyen destiné au dopage est prohibée.

6.2 - La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

6.3 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

Art 7 - Arbitrage et Juge-arbitrage :

7.1 - Les matchs seront en auto-arbitrage.

7.2 - Tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi. Celui-ci désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

7.3 - Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

7.4 - Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

7.5 - Contestation d'une décision : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

7.6 - Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues sera affiché dans la salle.

Art 8 - Temps de repos :

8.1 - Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant).

8.2 - Le temps de repos pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).

8.3 - Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art 9 - Forfaits :

9.1 - En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité aux joueurs figurant en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

9.2 - Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort **du 05 Janvier 2025** devra envoyer un justificatif avant 5 jours à la Ligue PACA de Badminton sous peine de 2 mois de suspension sur toute la France, (tournois et interclubs).

Art 10 - Volants :

10.1 - Le volant officiel de la compétition est le **Victor Queen**.

10.2 - Les volants sont à la charge des joueurs.

10.3 - En cas de litige le volant choisi sera le volant officiel du tournoi à la vente dans le gymnase.

Art 11 - Infrastructures :

11.1 - Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

11.2 - Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle, des vestiaires et des sanitaires.

Art 12 - Récompenses :

12.1 - L'organisation se réserve le droit de diminuer ou supprimer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

12.2 – Des tubes de volants, pour un minimum de **500 euros** constitueront les récompenses pour les finalistes et vainqueur de chaque tableau.

Art 13 – Droit d'image :

13.1 : La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le Club Badminton de Nice à des fins de promotion du CBN et de son tournoi.

Le Comité Organisateur se réserve la possibilité, sous contrôle du Juge-Arbitre, et de manière exceptionnelle de prendre toutes mesures dérogatoires de portée générale ou individuelle, au présent règlement dans l'unique objectif de veiller au bon déroulement du tournoi pour chacun, à l'accueil et à la sécurité des joueurs dans le respect des règles FFBaD, de l'équité et de l'esprit sportif.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite du « **Tournoi des Aiglons**» en respectant ce règlement et les décisions du Juge Arbitre.

Le Club Badminton de Nice
KNOBLOCH Elodie

Le Juge Arbitre
CERCUS Juliette